

FORMATION



L'utilisation des budgets du CSE

Objectifs

Gérer les budgets sans discrimination, ni risque, dans le respect de la loi et en fonction des objectifs définis par le CSE

Pour qui ?

DUP
CSE

Programme

Fonctionnement et actions sociales et culturelles (ASC) : des budgets distincts et des règles communes

- Calcul de la nouvelle assiette depuis 2017 : quels impacts ?
- Les règles d'utilisation
- Les obligations comptables et les budgets prévisionnels

Politique sociale, risques Urssaf et autres

- Définir sa politique d'ASC
- Les bénéficiaires, les prestations et les règles d'attribution
- Le régime social des prestations et le contrôle Urssaf
- ASC, quels risques : assurances, prêts aux salariés... ?

Le CSE en tant que contractant : quelles précautions à prendre ?

- Les contrats avec les prestataires
- Le CSE en tant qu'employeur

L'utilisation des budgets du CSE

Agenda

A distance
12 mai 2021

BORDEAUX
30 septembre 2021

LILLE
24 juin 2021

LYON
14 juin 2021
22 septembre 2021

MARSEILLE
3 juin 2021
30 septembre 2021

METZ
17 juin 2021

NANTES
23 juin 2021

PARIS
22 juin 2021
24 septembre 2021

TOULOUSE
27 mai 2021

Prix

390 € net/jour/pers, déjeuner compris.

A partir de 3 inscrits à la même session, 350 € net/jour/pers.

A partir de 5 inscrits à la même session, 330 € net/jour/pers.

CONTACT / formation atlantes.fr - 01 56 53 65 05
Organisme de formation enregistré sous le n°11 75 52 968 75